

ASSEMBLEE GENERALE du SIVU des CHENAIES de l'ADOUR



28 Février 2020 à 19 H 00

Le vingt-huit février deux mille vingt à dix-neuf heures, s'est tenue dans la salle des fêtes de LAUREDE, l'Assemblée Générale du SIVU des CHENAIES et PEUPLERAIES de l'Adour sous la présidence de Monsieur Michel ROUSSEL, 1^o vice-président, délégué de LAUREDE, en remplacement de Monsieur CARRINCAZEAUX Claude, Président du SIVU, empêché.

Communes représentées : 33 communes sur 45 adhérentes :

BASTENNES / BELUS / CANDRESSE / CASTELNAU en Chalosse / CAUNEILLE / DAX / GAMARDE / GOOS / GOUSSE / HEUGAS / HINX / LAHOSSÉ / LAUREDE / LOURQUEN / MEES / MOUSCARDES / MUGRON / NERBIS / NOUSSE / ONARD / POMAREZ / PONTONX sur l'Adour / POYANNE / ST AUBIN / ST GEOURS d'AURIBAT / ST JEAN de LIER / ST VINCENT de PAUL / SAUGNAC & CAMBRAN / SORT en Chalosse / TERCIS / TETHIEU / TOULOUZETTE / VICQ d'AURIBAT et YZOSSE.

Communes excusées : CASSEN et ST MARTIN de SEIGNANX.

Communes non représentées : CLERMONT / DONZACQ / LOUER / MIMBASTE / NARROSSE / OEYRELUY / POUILLON / PRECHACQ / RIVIERE et SEYRESSE.

Assistait également à cette assemblée à titre consultatif :

- Mr Frédéric ARRIEUSSECQ : Responsable ONF UT Vallée de l'Adour, correspondant du SIVU.

Monsieur Michel ROUSSEL, président de séance, ouvre la réunion en excusant tout d'abord, Mr CARRINCAZEAUX Claude, Président du SIVU, empêché pour cause de santé.

Il souhaite la bienvenue à l'ensemble des Délégués et les remercie pour leur confiance et l'attention qu'ils portent aux Assemblées Générales du SIVU.

Monsieur Christian PIERRE, délégué de la commune de SORT en Chalosse, est nommé secrétaire de séance.



COMPTE RENDU de l'ASSEMBLEE GENERALE du 08 novembre 2019

Le compte rendu de l'Assemblée Générale du 08 novembre 2019 a été diffusé par courrier à tous les délégués. Aucune observation n'ayant été formulée, le compte rendu est approuvé à l'unanimité des délégués présents.

COMPTE ADMINISTRATIF 2019

Les documents de synthèse ont été remis en début de séance à chaque délégué.
Madame Monique BARROUILHET, vice-présidente, présente le compte administratif 2019.

Résultats exercice 2019 :

Dépenses de Fonctionnement	239 349,19 €
Recettes de Fonctionnement	208 608,41 €
Résultat de l'année	-30 740,78 €
Résultat antérieur	27 234,59 €
<u>Excédent de Fonctionnement cumulé</u>	-3 506,19 €
Dépenses d'Investissement	889 692,37 €
Recettes d'Investissement	942 989,37 €
Résultat de l'année	53 297,00 €
Résultat antérieur	7 885,90 €
<u>Excédent d'Investissement cumulé</u>	61 182,09 €
RAR Dépenses d'Investissement	-30 000,00 €
<u>Excédent d'Investissement net</u>	31 182,09 €

Affectation des Résultats

Affectation du résultat 2019 en Investissement (Article : 001)	61 182,09 €
Affectation du résultat en Fonctionnement BP 2020 (article 002)	-3 506,19 €

Des explications demandées par des délégués concernant des lignes d'imputation sont fournies et après délibération, le compte administratif 2019 est voté à l'unanimité des membres présents.

COMPTE DE GESTION 2019

Monsieur le Président rappelle que le compte de gestion est dressé par Mme Sylvie PAGENAUD, Trésorière du syndicat. Il est en parfaite concordance avec la comptabilité administrative établie par l'ordonnateur. Cette concordance se vérifie notamment par comparaison du total des mandats de dépenses et du total des titres de recettes figurant respectivement dans le compte administratif et dans le compte de gestion. Après en avoir délibéré, le Comité Syndical vote à l'unanimité des membres présents, le compte de gestion 2019.

BILAN des TRAVAUX SYLVICOLES 2019

Mr Frédéric ARRIEUSSECQ (ONF) présente la synthèse des travaux sylvicoles réalisés en 2019. Le document de synthèse est remis en début de séance à chaque délégué.

Programme global prévisionnel 2019

Le programme prévisionnel avant consultation était le suivant :

- **Le marché principal** (lots 1 à 10) représentant **251 355 €**, soit **82 %** ;
- **43 communes** concernées sur les 45 que compte le SIVU. (à titre de comparaison, il y avait 44 programmes en 2018, 44 en 2017, 42 en 2016, 40 en 2015, 39 en 2014 et 38 en 2013) ;
- Les travaux sylvicoles ouvrent **557 hectares** de forêts, soit **20%** de la surface chêne des communes du SIVU.

À cela s'ajoutent divers travaux et dépenses hors marché principal de consultation, à savoir la régie communale (27 588 € HT) et les entretiens de première année appelés « N+1 » (368 € HT), la fourniture de piquets et de protections gibier 2 814 € HT).

Remarques : les entretiens de première année doivent être réalisés par l'entreprise qui a réalisé les travaux de plantation. En effet, ces entretiens interviennent avant octobre pour réduire la concurrence des plants installés en début d'année alors que les contrôles (garantie de reprise) sont effectués en fin de saison de végétation (octobre-novembre).

La consultation publique a été conduite sur avril et mai 2019. Le SIVU et l'ONF ont dû passer par un **marché européen formalisé** conformément aux nouvelles règles des marchés publics. En effet, nos travaux forestiers sont dans la catégorie des prestations et services (et non en travaux) et le seuil était de 220 000 € HT en 2019.

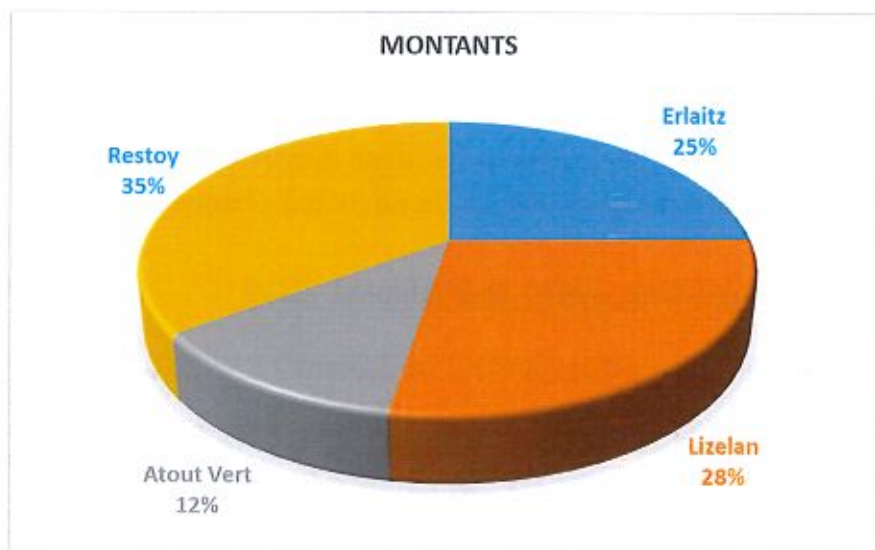
Résultats de la consultation publique :

- 9 lots pour un montant après attribution de **215 604 € HT**,
16 % d'écart par rapport aux estimations

- 5 entreprises ont transmis des offres
- 1 seule offre d'Erlaitz sur le lot 1 pour les plantations (déclaré infructueux car absence d'offre sur les plants)
- 2 offres sur les lots 2 à 7, trois offres pour les lots 8 et 9.

Par volonté du maître d'ouvrage de limiter le nombre de lots par ETF, les lots 7, 8, 9 ont été attribués au deuxième meilleur choix (surcoût de 7 248 €).

La répartition des parts de marché (en volume - € HT - d'activité) entre les 4 entreprises est présenté sur le graphique ci-dessous.



Les entreprises locales ont obtenu 48 % du marché et le reste est attribué aux deux entreprises espagnoles habituelles (52 %).

Le marché 2018 a été recalculé et le tableau ci-après présente la répartition des dépenses du marché 2018 (lots du marché principal et autres dépenses).

LOTS	SIVU 1	SIVU 2	SIVU 3	Total (€ HT)
1	0,00	11 310,60	0,00	11 310,60
2	0,00	12 355,00	0,00	12 355,00
3	12 958,20	0,00	15 967,40	28 925,60
4	2 120,60	0,00	29 262,80	31 383,40
5	3 903,90	0,00	26 745,60	30 649,50
6	5 262,00	0,00	25 008,00	30 270,00
7	10 087,20	0,00	10 147,20	20 234,40
8	5 261,91	0,00	25 780,16	31 042,07
9	13 185,20	0,00	15 755,20	28 940,40
10	21 499,05	0,00	4 349,20	25 848,25
ATDO ONF	8 827,02	3 209,83	20 061,42	32 098,27
Entretiens 1 ^{ère} année (n+1)	2 055,25	0,00	0,00	2 055,25
Protections GIBIER	0	3 872	0	3 872,40
Publicité marché	248	90	563	900,00
Options	2 052			2 052,00
Régie communale	4 214	965	9 039	14 218,10
Total (€ HT)	91 674	31 803	182 679	306 156
Sans ATDO	82 847	28 593	162 617	274 057

L'aide du Département des Landes représente 22 % du total des travaux aidés et **24 % du marché principal** (250 959 € HT). C'est à peu près le même résultat qu'en 2017. Cette aide

est importante (60 000 €) pour les communes du SIVU et couvre l'équivalent de 2 gros lots de sylviculture !

Les travaux ont bien avancés et même si une prorogation a dû être mise en place pour les lots 1 et 2 de plantation jusqu'au 28/02/19, tous les travaux sont achevés à ce jour et réceptionnés. Il reste simplement quelques opérations à facturer sur les lots 1 et 2.

Analyses techniques et économiques des travaux 2018

L'activité du SIVU a fortement augmenté ces dernières années (la stabilisation aujourd'hui observée reste à un fort niveau d'activité) et deux difficultés restent à gérer :

- ▶ Forte variation ponctuelle des prix unitaires pour les mêmes opérations sur des lots différents. Pas de solution envisagée hormis le fait d'attirer plus d'entreprises sur le secteur afin d'avoir des offres plus homogènes :
- ▶ Les travaux manuels de régénération naturelle (dégagement des semis) sont peu attractifs pour les entreprises car très techniques. En effet, ils nécessitent des ouvriers sylviculteurs bien formés pour être correctement réalisés, or les ETF font souvent appel à des intérimaires et ces personnels demandent du temps d'encadrement supplémentaire.

Les prix unitaires (HT) des principales opérations :

Au niveau des prix unitaires observés sur ce marché et comparés aux exercices précédents, nous pouvons observer des moyennes présentant une certaine stabilité pour les opérations les plus courantes. Le tableau ci-dessous présente les moyennes par marché depuis 2012 (7 exercices).

Types de travaux	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Dégagement mécanique de plantation	210,00	181,00	204,30	225,00	217,00	209,00	235,00
Dégagement manuel de plantation	248,00	252,00	246,12	280,00	274,00	278,00	289,00
Broyage en plein au dessus des semis	290,00	341,00	329,00	390,00	341,00	314,00	343,00
Ouverture de cloisonnements sylvicoles	165,00	264,00	300,00	400,00	288,00	176,00	230,00
Maintenance de cloisonnements sylvicoles	242,00	167,00	182,85	225,00	224,00	219,00	224,00
Dégagement manuel de semis	280,00	287,00	316,08	325,00	317,00	310,00	333,00

Remarques :

- Relative constance des prix unitaires sur les 7 derniers exercices ;
- Les moyennes sur les 3 derniers exercices ont été recalculées (2016-2017-2018) et ont servi de base de calcul pour le programme 2019 prévisionnel (qui sera présenté à l'assemblée générale du 12 avril).

Pour les entretiens des plantations, les prix unitaires obtenus sont les suivants (prog. 2019) :

- Dégagement mécanique des interlignes = 220 € HT / hectare

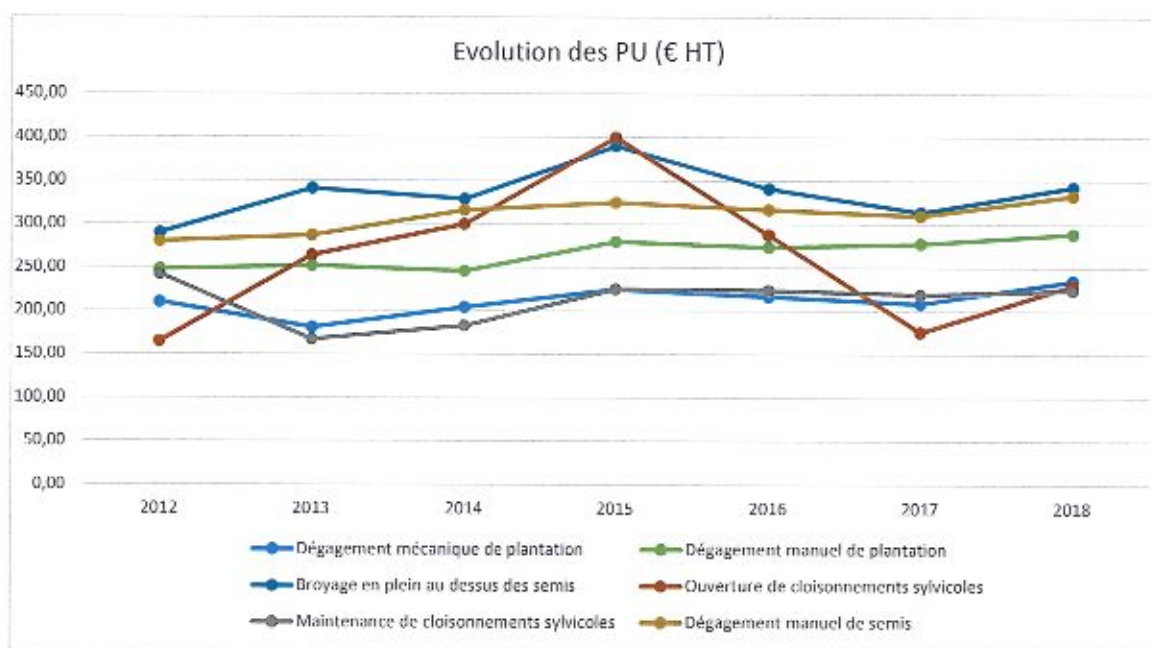
- Dégagement manuel sur la ligne de plants = 280 € HT / ha

Pour les entretiens des régénérations naturelles (prog. 2019) :

- Maintenance des cloisonnements sylvicoles = 223 € HT / ha
- Dégagement manuel des semis naturels = 320 € HT / ha

De manière graphique (cf. ci-dessous), nous pouvons bien observer la stabilisation des prix des opérations les plus courantes avec même une légère baisse depuis 2015. En comparaison avec les prix et les pratiques dans d'autres départements, deux constats peuvent être faits :

- Les prix unitaires des travaux mécaniques sont dans la moyenne ;
- Les prix des interventions manuelles, notamment les **dégagements de semis**, sont **bien inférieurs** à ceux pratiqués ailleurs. C'est un atout pour les communes compte tenu de la part importante des régénérations naturelles dans le montant global mais un risque pour les entreprises.



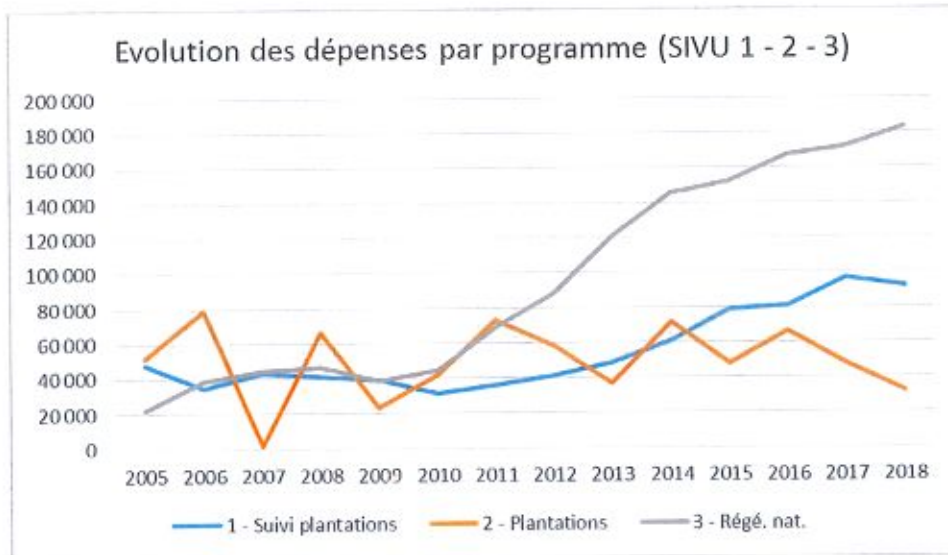
La forme de la courbe du prix unitaire moyen « ouverture de cloisonnements », qui augmente jusqu'en 2015 puis diminue fortement, est liée à la difficulté pour les ETF d'estimer ce type d'intervention.

Évolution des programmes de travaux sylvicoles du SIVU depuis 2005

Depuis 2010, l'augmentation du montant des programmes SIVU 1 et 3 est continue. En ce qui concerne les travaux de plantations en SIVU 2 (plantations en plein, regarnis des plantations et compléments de régénération naturelle), ils sont très variables d'une année sur l'autre mais ne dépassent jamais les 80 000 euros sur un même exercice.

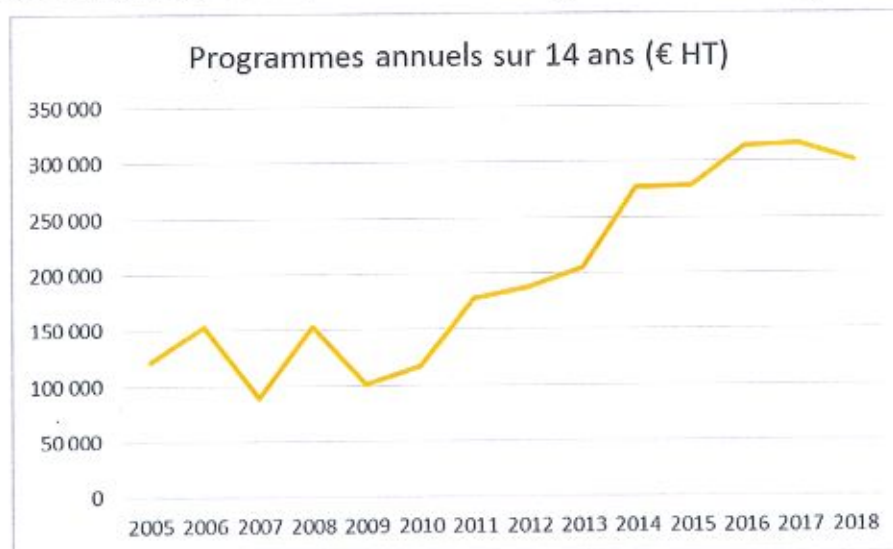
Avant 2003 ces travaux étaient plus importants mais le SIVU et l'ONF ont dû réorienter la sylviculture vers la **régénération naturelle** afin de répondre aux nouveaux

enjeux (réduction du coût de la régénération, utilisation du potentiel génétique des arbres en place et augmentation de la densité pour réduire l'impact du gibier).



Les investissements augmentent fortement donc depuis 2010, notamment en régénération naturelle, et s'explique par 2 phénomènes contextuels déjà décrits l'an dernier et qui sont rappelés ici :

- La **tempête Klaus de 2009** a fait des dégâts dans certaines chênaies. Ces peuplements ont souvent dû être récoltés par des coupes de régularisation (dégâts très importants) ou par des coupes de régénération progressives (dégâts moyens mais entraînant l'anticipation de la régénération) ;
- Et le **vieillissement des chênaies** observé sur l'ensemble du Sud Adour qui augmente sensiblement la surface de mise en régénération. En effet, nos chênaies pédonculées doivent être mises en coupes progressives avant l'âge de 140 ans sous peine d'avoir des problèmes sanitaires (perte en valeur commerciale) et de réduire fortement le potentiel de production et de germination des glands.



Le

graphique ci-

dessus présente l'évolution du montant global des programmes SIVU (cumul 1, 2 et 3) entre 2005 et 2018. Ces coûts plafonnent autour de 300 000 € HT depuis 2016.

Bilan global 2018

Les conclusions :

- Relative stabilité des prix et du montant global (306 155 € HT) ;
- Gros volume de travaux réalisé dans les délais (très bons suivis de terrain des techniciens de l'ONF) ;
- Factures payées aux entreprises au fur et à mesure ;
- Toujours pas d'entreprise locale pour les travaux de plantation ;
- Difficulté pour les ETF de réaliser les dégagements manuels de semis naturels ; des personnels parfois peu formés qui demandent un temps d'encadrement accru.

Améliorations pour 2019 :

En terme de calendrier, la consultation (marché formalisé JOEU) sera calée sur les pratiques de 2018 avec la finalisation des principales pièces pour fin mars et la transmission au SIVU pour publication durant la première semaine d'avril.

Le début des travaux est espéré pour fin juin, début juillet.

Concernant le recrutement d'ETF, une entreprise est intéressée pour travailler en binôme avec les entreprises espagnoles.

En matière de financements, une piste sera à explorer auprès du Conseil Régional.

FINANCEMENT des TRAVAUX 2018

Le détail du calcul de l'emprunt à réaliser a été remis en début de séance à chaque délégué avec le tableau de ventilation du prêt ainsi que le tableau des annuités 2019.

Le financement des travaux 2018 est assuré par un emprunt après consultation des banques. Le montant servant de base à l'assiette du calcul de l'emprunt est constitué de l'ensemble des frais supportés par le SIVU en 2018. (Travaux, publicité, assistance technique à donneur d'ordres) soit 277 480,52 € arrondie à 278 000 € et répartie comme suit :

Programmes	Total réalisé TTC	Subvention Nette CG 40	Montants à emprunter
SIVU18*1 Suivi des plantations	101 487,00	18 043,17	83 443.82
SIVU18*2 Plantations	35 654,76	6 338,99	29 315,77
SIVU18*3 Régénération naturelle	200 338,77	35 617,84	164 720,93
TOTAUX	337 480,52	60 000,00	277 480,52 / 278 000 €

DOCUMENT ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2019

L'article 11 de la loi n°92-125 du 06 février 1992 relative à l'Administration Territoriale de la République (ATR), impose aux communes et plus généralement aux collectivités dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget primitif, la tenue d'un débat d'orientations budgétaires (DOB).

La loi n°2015-991 du 07 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe) a créé par son article 107, de nouvelles dispositions relatives à la transparence et à la responsabilité financière des collectivités territoriales.

Vous trouverez en annexe, le rapport sur le DOB 2019 adressé à la Préfecture des Landes avec les documents budgétaires (CA et Budget).

QUESTIONS DIVERSES

Mr Michel ROUSSEL s'adresse à Mr ARRIEUSSECQ et lui demande où en est le remplacement de Mr Didier LAGREDE, retraité, sachant qu'un autre technicien fera valoir ses droits à la retraite le mois prochain et qu'à nouveau le périmètre d'actions s'agrandit pour les collègues restants. Pourront-ils assurer cette surcharge de travail, dans quelles conditions et jusqu'à quand ?

Mr ARRIEUSSECQ annonce qu'en effet pour l'instant, le poste n'est toujours pas pourvu mais qu'avec 2 postes vacants 1 poste sera probablement attribué lors de la prochaine CAP mais pas avant l'automne...sous réserve.

Mr Hervé LANOT, délégué de Heugas, rappelle au vice-président, que lors de la visite du Directeur Général de l'ONF en juillet 2019, ce sujet avait été examiné et promesse avait été faite de pourvoir le poste afin d'assurer tous les services au sein du SIVU qui représentait une structure de coopération intercommunale exemplaire. Mais à ce jour, la situation est identique et les élus sont déçus.

Le vice-président propose à l'assemblée de rédiger un courrier signé des délégués et adressée au Directeur Général de l'ONF et aux divers services.

Le Comité Syndical approuve la démarche.

* * * *

L'ensemble des points de l'ordre du jour ayant été étudié, le Président déclare la séance close à 19 H 45 et comme de coutume invite l'assemblée à poursuivre les débats autour du traditionnel pot de l'amitié.

Pour extrait conforme, à LAUREDE le 14 mars 2020.



Signé

Le Vice-Président
M ROUSSEL



